

Zeitschrift: Agrarwirtschaft und Agrarsoziologie = Économie et sociologie rurales [1980-2007]

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Agrarwirtschaft und Agrarsoziologie

Band: - (1989)

Heft: 1

Artikel: La formation professionnelle de la paysanne : réalité et ambiguïté

Autor: Ott, Valérie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-966434>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA PAYSANNE: REALITE ET AMBIGUITE

V. Ott

La formation professionnelle représente actuellement un véritable enjeu pour les associations de paysannes. Il est dès lors intéressant de se demander quel est l'objectif de la formation professionnelle et par quels moyens il va être atteint. A un premier niveau le besoin de se former répond à un désir de valoriser son travail grâce à la reconnaissance extérieure et officielle accompagnant l'obtention d'un diplôme. En même temps, la formation permet d'effectuer son travail de manière plus autonome et plus efficace. Mais qu'est-ce qui se cache derrière les avantages immédiats que donne la formation professionnelle? Découvrir les enjeux implicites ainsi que les ambiguïtés de la formation professionnelle de la paysanne, c'est ce que cet article propose. Pour ce faire nous avons pris comme exemple les cours ouverts dispensés dans le canton de Neuchâtel durant l'hiver 1986-1987. Quatorze paysannes les suivaient régulièrement.

Les conditions d'admission à la formation de paysanne

La candidate au titre de "paysanne diplômée", décerné par l'Union des Paysannes Suisses et par l'Union des Paysannes Catholiques Suisses, doit passer par différentes étapes de formation. En effet, selon le Règlement des examens professionnels de paysannes du 1er juin 1985 (abrégé par la suite R85), sont admises aux examens les candidates:

- qui sont titulaires d'un certificat de capacité d'employée de maison qualifiée (apprentissage ménager rural, privé ou collectif) ou d'un certificat équivalent, selon les directives communes de l'UPS et de l'UPCS;

- et qui en outre peuvent faire état d'au moins 4 ans de pratique ménagère dans une exploitation agricole;
- et qui ont suivi un cours de 18 semaines au moins dans une école ménagère rurale, ou des cours dits "cours ouverts" ou des "cours blocs" (1) (art.10).

A la lecture de ces trois conditions minimales d'admission, on peut déjà relever l'importance accordée au passé de ménagère de la candidate au titre de paysanne diplômée. Importance telle qu'elle dispense la candidate d'avoir quelqu'une notion concernant le domaine productif de l'exploitation agricole.

Par ailleurs, les Directives de l'UPS et de l'UPCS prévoient que le stage de pratique ménagère de 4 ans dans une exploitation agricole peut être partiellement remplacé par d'autres stages mais seulement jusqu'à concurrence de 12 mois. Les stages admis à se substituer à la pratique ménagère agricole ne sont pas nombreux:

- pratique dans un ménage non rural ou dans une grande exploitation agricole
- stage dans un établissement hospitalier ou home, secteur soignant
- fréquentation d'une école de commerce

Que seuls ces trois types d'activités entrent en considération pour un éventuel remplacement de la pratique ménagère agricole nous renseigne sur la représentation que se font l'UPS et l'UPCS du rôle de la paysanne. En effet, ces trois activités n'ont pas été choisies au hasard. Elles nous révèlent quelles qualités la paysanne idéale doit avoir.

Dans le premier cas il est étonnant de remarquer que la pratique ménagère peut s'acquérir ailleurs que sur l'exploitation agricole. La dimension ménagère prime sur la dimension agricole. La pratique ménagère urbaine peut remplacer la pratique ménagère rurale.

On voit bien que l'activité principale attribuée à la paysanne ressort de la sphère domestique. Si l'on applique ce raisonnement jusqu'au bout, on est en droit de se demander si le terme même de paysanne est encore adéquat et s'il faudrait pas lui substituer le terme de ménagère rurale.

Dans le deuxième cas on admet un stage en milieu hospitalier. Pour la paysanne il est important de pouvoir rapidement en cas d'accident à la ferme, ou encore de pouvoir soigner les membres de la famille sans devoir faire appel systématiquement à un médecin, surtout lorsque la ferme est isolée. Mais au-delà de cette constatation première sur les avantages que procure un stage en milieu hospitalier, on peut tirer un parallèle entre le travail de l'aide soignante d'une part et celui de la paysanne d'autre part ainsi que sur le problème de leur reconnaissance respective. En ce qui concerne tout d'abord la nature de leur travail, il est intéressant de constater qu'aussi bien celui de l'aide soignante que celui de la paysanne s'effectuent dans un espace- temps éclaté. Autrement dit ce travail se caractérise par une suite de tâches variées et qui n'ont pas forcément le même lieu comme décor. Mises ensemble ces tâches ne constituent pas nécessairement un procés de travail cohérent et autonome.

Pour ce qui est de la reconnaissance du travail, le parallèle est peut-être encore plus significatif. De nos jours bon nombre de personnes considère toujours le travail en milieu hospitalier non pas comme un métier mais comme une vocation. Qu'entend-on exactement par vocation? Le Petit Larousse en donne la définition suivante: "destination naturelle d'une personne ou d'un groupe". L'emploi du qualificatif de naturel indique clairement que les qualités attendues pour mener à bien un travail vu comme une vocation ressortent de dispositions personnelles, innées tel-

les que la disponibilité, la gentillesse, la patience, la douceur. Ces qualités sont indépendantes d'un degré de formation quel qu'il soit ou de compétences techniques que l'on pourrait avoir par ailleurs, et qui ne sont considérées que complémentaires, voire secondaires. N'assiste-t-on pas au même phénomène avec le travail de la paysanne? En effet, il n'est pas rare que la paysanne se voit confier des tâches non pas en vertu d'une plus grande qualification de sa part mais de dispositions naturelles qui la désignent plus apte à cette tâche. Par exemple la paysanne s'occupe très souvent des soins aux veaux parce qu'elle seule a la patience et la douceur nécessaires, qualités tenues comme typiquement, voire même exclusivement, féminines. Le fait qu'on considère plus important d'avoir ces qualités-là plutôt qu'une compétence acquise après formation pose le problème de la reconnaissance du travail de la paysanne. En effet, poser la femme comme plus patiente ou plus douce par définition implique qu'il est d'autant plus normal qu'elle s'acquitte des tâches requérant ces qualités, même si ces tâches ne requièrent pas que ces qualités. Et qualifier un travail de normal lui enlève beaucoup de sa valorisation et de sa reconnaissance.

Enfin, on considère que la fréquentation d'une école de commerce peut aider la paysanne à mener à bien ses tâches journalières. Cela va de pair avec l'émergence d'un nouveau modèle de répartition des tâches sur l'exploitation où la paysanne se voit confier une nouvelle activité, celle de tenir la comptabilité du domaine agricole. Il serait intéressant de voir ce que recouvre exactement cette nouvelle activité et si elle donne à la paysanne plus de pouvoir de décision concernant les choix à effectuer sur la ferme. Dans certains cas, surtout chez les jeunes couples, la femme participe activement à la gestion du domaine et, par l'intermédiaire de la comptabilité, est au courant de toutes les décisions concernant l'exploitation. A l'inverse, il est vrai aussi que certains maris délèguent volontiers cette tâche à leur femme parce que, avouent-ils, elle leur paraît rébarbative. De plus, à leurs yeux elles requièrent des qualités dont ils affirment implicitement être dépourvus comme par exemple être soigné et écrire

properment. Ces qualités sont perçues comme naturellement féminines et non pas comme des qualités que l'on peut acquérir ou améliorer.

Si je me suis attardée quelque peu sur les conditions d'admission à l'examen de paysanne diplômée, c'est qu'il m'a semblé intéressant d'en faire surgir des éléments de réflexion non immédiatement visibles.

A partir de textes de règlement clairs et précis, qui, nous semble-t-il, ne peuvent être analysés qu'à un seul niveau, on parvient à une première approche de l'image implicite de la paysanne-type véhiculée par les associations professionnelles féminines. Ainsi, la paysanne doit être une bonne ménagère, une mère attentive à la santé et au bien-être de sa famille et une aide efficace et disponible sur l'exploitation.

Répartition et contenu des cours

Les cours pris en exemple ici sont ceux de la deuxième année du cours ouvert, donnés dans le canton de Neuchâtel durant l'hiver 1986-1987. Bien que quelques thèmes spécifiques aient été introduits à la demande des paysannes, ces cours sont représentatifs de l'enseignement professionnel de la paysanne à l'échelle du pays.

Les cours ont commencé en septembre et se sont achevés en mai afin de libérer la paysanne lors des grands travaux agricoles. Ils ont eu lieu chaque lundi durant toute la journée. Ils ont représenté un total de 248 heures réparties entre les branches suivantes: alimentation, cuisine, gestion du ménage, couture, jardinage, conserves, connaissances professionnelles, économie rurale, comptabilité, droit, français.

Le tableau suivant indique le nombre d'heures par branche et le pourcentage par rapport au total des heures. J'ai séparé les branches domestiques des branches techniques.

Branches domestiques		Branches techniques			
	h		h		
alimentation	16	6.5%	connaissances prof.	14	5.5%
cuisine	40	16.5%	économie rurale	32	13.0%
gestion du ménage	44	18.0%	comptabilité	30	13.0%
couture	20	8.0%	droit	8	3.0%
jardinage	20	8.0%			
conserves	8	3.0%			
Total	148	60.0%	Total	84	33.5%

On voit donc d'après ce tableau que les branches domestiques occupent le 60% des heures enseignées et que les branches techniques, elles, n'en occupent que le tiers. Le français, dispensé à raison de 16 heures, représente le 6,5% restant. Il faut ajouter encore à ces 248 heures, six après-midi consacrés à l'élevage bovin, plus 26 heures de cours de samaritains.

Avant d'analyser plus à fond cette répartition des cours, il est bon, je pense, de procéder à un bref descriptif de chaque branche pour voir ce qu'elle recouvre exactement (2).

- **alimentation:** connaître les éléments nutritifs de base des différents aliments, savoir composer des menus équilibrés; pouvoir justifier différents modes de cuisson des aliments en démontrant leurs avantages et leurs inconvénients respectifs.
- **cuisine:** savoir composer et préparer des repas pour un nombre de personnes déterminé; planifier des menus sur une semaine en tenant compte des produits de la ferme; établir le prix de revient d'un repas; déterminer le

rôle de l'auto approvisionnement au niveau du ménage et au niveau de l'économie nationale, en soupeser les avantages et les inconvénients.

- **gestion du ménage:** établir des plans de travail précis journaliers et hebdomadaires en prévoyant la succession et la durée de chaque tâche à effectuer; apprendre à s'organiser dans son ménage de manière rationnelle aussi bien dans le temps que dans l'espace; entretien des objets usuels, des vêtements, des appareils ménagers, etc.
- **couture:** savoir raccomoder et confectionner un objet.
- **jardinage:** choix et entretien des outils; préparation du sol; semer, repiquer, planter; entretenir les cultures; préparer les produits du jardin en vue de leur conservation; donner des explications au sujet de la fumure, du choix des variétés, des soins et des traitements.
- **conserves:** mettre en pratique différentes méthodes de conservation: congélation, stérilisation, séchage, confiture.
- **connaissances professionnelles:** au choix, une des branches suivantes: aviculture, élevage bovin, ovin, porcin, caprin, cultures céréalières et cultures sarclées, culture des petits fruits, cultures maraîchères, arboriculture, viticulture.
- **économie rurale:** rôle de l'agriculture dans l'économie nationale, situation du marché des produits agricoles, orientation et écoulement de la production, objectifs de la politique agricole nationale; modes de reprise d'une exploitation agricole, droit successoral paysan; assurances utiles pour une exploitation agricole; modes de financement et de crédit.

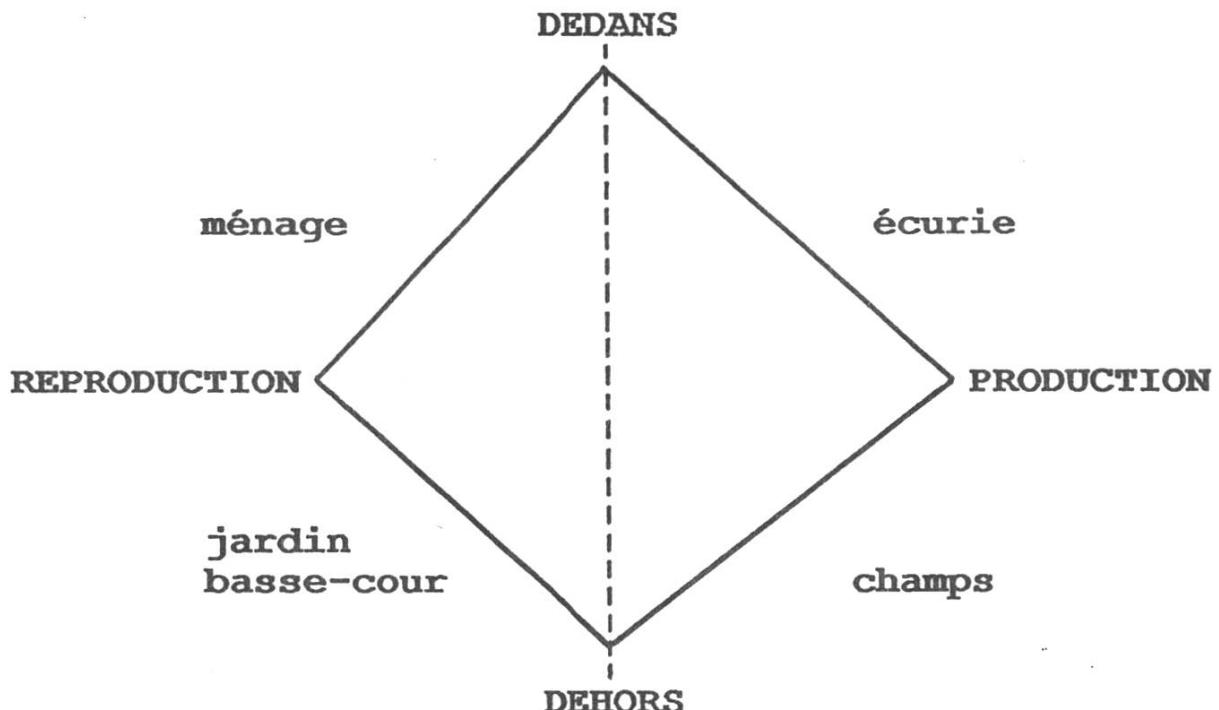
- **comptabilité:** savoir tenir un journal de caisse, calculer les frais d'entretien, effectuer un bouclément comptable annuel.
- **français:** savoir rédiger un texte; correspondance variée: offres, commandes, factures, réclamations.

Rôle de la paysanne véhiculé par la formation professionnelle

L'analyse du contenu des cours et de leur pourcentage par rapport au total des heures est significative du rôle-type que la paysanne est censée remplir. Elle nous renseigne sur la place qu'on lui attribue officiellement. Ainsi, la fonction de ménagère compétente est mise en évidence une nouvelle fois. On remarque que sur les 148 heures de branches domestiques, 128 heures sont centrées sur la nourriture, depuis la production (jardinage) jusqu'à la consommation (préparation des repas) en passant par les méthodes de conservation. Il faut y voir l'influence d'un long passé et d'une longue tradition de société rurale vivant il n'y a pas si longtemps encore principalement en autsubsistance. Dans ce contexte-là la fonction "nourricière" de la paysanne était primordiale pour l'équilibre économique du groupe domestique et du village tout entier. Même avec l'ouverture des sociétés rurales sur le monde extérieur cette fonction est restée centrale. La femme paysanne est toujours par excellence la gardienne du foyer, sa place est avant tout celle du "dedans". Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la nouvelle tâche de la comptabilité lui incombe, tâche également du "dedans". Une autre dimension qui caractérise les tâches principales de la paysanne est leur fonction reproductive dans le sens qu'elles assurent la reproduction du ménage en tant qu'unité de production et de consommation. Contrairement aux activités masculines, les activités féminines ne sont pas directement productives sur le plan économique mais néanmoins très importantes. La bonne paysanne est celle qui gère efficace-

ment son ménage en évitant au maximum les dépenses. Son rôle est donc plus d'éviter les sorties d'argent inutiles que d'être à l'origine de revenus.

On peut représenter la répartition des tâches sur l'exploitation par le schéma suivant:



SPHERE FEMININE

SPHERE MASCULINE

Par rapport à ce schéma, on peut observer que la plupart des matières enseignées se situent sur l'axe "dedans-reproduction": alimentation, cuisine, gestion du ménage, couture, conserves, comptabilité. Ces matières occupent le 64% des heures dispensées. La seule branche que l'on peut placer sans équivoque sur l'axe opposé "dehors-production" est les connaissances professionnelles qui n'occupent que le 5,5% des heures de cours.

Il faut relever que la séparation entre les deux sphères d'activité n'est pas absolue. De nombreuses femmes participent aux travaux de l'écurie ou à ceux des champs, ceci surtout dans des régions économiquement défavorisées comme les régions de montagne. Cela ne signifie pas pour autant

qu'il faudrait parler de sphère mixte pour l'axe "dehors-production". En effet, lorsque je parle de sphère masculine ou féminine, cela n'exclut pas la participation de l'un ou l'autre sexe aux différentes tâches à effectuer mais cela implique surtout que les prises de décision appartiennent à l'un ou l'autre sexe. S'il est fréquent que les femmes travaillent de part et d'autre de cet axe séparant les domaines productif et reproductif, par contre il est rare que les hommes en fassent de même. Cela met en évidence la polyvalence et la multifonctionnalité de la paysanne, par opposition à la spécialisation du travail masculin.

Ambiguïté de la formation professionnelle

L'ambiguïté de la formation professionnelle provient du fait qu'elle peut être analysée selon deux niveaux distincts et partiellement contradictoires. Le premier niveau est le niveau visible et public, représenté par le discours officiel des organisations de paysannes et de leurs représentantes. Le second niveau est celui de l'implicite et du non-dit, qui reflète l'intériorisation profonde des représentations sur le rôle et le statut de la paysanne par les intéressées elles-mêmes.

Au premier niveau, la formation professionnelle est considérée comme un enjeu toujours plus important. Elle doit remplir une double tâche. D'une part elle donne à la paysanne toutes les connaissances nécessaires à la bonne organisation de ses activités. Ceci est de plus en plus indispensable avec la complexification et la diversité grandissantes des tâches à accomplir. On ne peut plus s'affirmer paysanne par naissance. Au contraire être paysanne est devenu un véritable métier qu'il faut donc apprendre. De plus, les femmes épousant des agriculteurs sont de moins en moins issues de milieu paysan. D'autre part il s'agit de faire reconnaître ses activités à partie entière et de les valoriser grâce à l'aval officiel représenté par l'obtention du diplôme.

Ainsi, à ce premier niveau, le fait de vouloir former un nombre croissant de paysannes exprime le désir de promouvoir leur statut officiel.

Dans ce sens, il est intéressant de citer les buts de la formation professionnelle tels qu'ils apparaissent dans le Règlement des examens (R 85, art.2): "Les examens professionnels doivent démontrer que la candidate possède les aptitudes et les connaissances nécessaires pour:

- tenir un ménage agricole de manière indépendante
- coopérer avec le chef d'exploitation à la planification, à l'organisation et à la gestion du domaine agricole
- être à même de remplacer momentanément le chef d'exploitation, en faisant appel à de la main-d'œuvre extérieure si les circonstances l'exigent".

L'énumération de ces buts révèle une image "progressiste" du rôle de la paysanne dur l'exploitation. Son rôle ne se limite pas à la bonne tenue du ménage et à apporter son aide lors des grands travaux agricoles mais il consiste également à une participation active aux prises de décision concernant l'exploitation. Il s'agit bien, à travers la formation professionnelle, de donner à la paysanne le statut de collaboratrice à part entière de son mari, pouvant le cas échéant gérer le domaine en son absence.

Néanmoins cette conception "progressiste" du rôle de la paysanne est fortement tempérée lorsqu'on analyse la formation professionnelle au niveau implicite. Effectivement, on a vu qu'elle tend à véhiculer, par le contenu de ses cours, une image traditionnelle du rôle de la paysanne, c'est-à-dire s'organisant autour de l'axe "dedans-reproduction". C'est dans ce décalage entre l'image officielle de la paysanne et son image véhiculée implicitement que réside l'ambiguïté de la formation. Ce décalage entre le discours et les pratiques se retrouve d'ailleurs chez les paysannes avec lesquelles je me suis entretenues. Lorsqu'

elles avaient à répondre à des questions directes sur leur manière de concevoir leurs activités sur l'exploitation, elles avaient tendance à reproduire le discours officiel, c'est-à-dire à s'attribuer un statut de collaboratrice assumant autant de responsabilités que leur mari. Par contre, lors de questions moins directement liées à leur statut, elles reproduisaient des éléments du modèle traditionnel de répartition des tâches et des responsabilités. Ces éléments repris du modèle traditionnel ne sont pas faciles à repérer car précisément occultés par l'adoption du discours officiel. Ils apparaissent au détour d'une phrase, dans le choix de tel verbe ou de tel adjectif. Ils reflètent une intériorisation profonde du rôle de la paysanne en tant qu'aide de son mari. Les verbes "aider", "donner un coup de main", reviennent fréquemment dans la bouche des paysannes, mettant en évidence la dimension éclatée de leur travail sans qu'elles en aient toujours la pleine responsabilité. Le terme de "disponibilité" était également souvent employé et considéré comme la qualité à avoir en priorité pour être paysanne. L'emploi de ces termes n'est neutre et montre bien la grande flexibilité dont doit faire preuve la paysanne dans l'accomplissement de nombreuses tâches à la demande.

Plus intéressant encore est le problème des appellations. De manière générale, les femmes interrogées se choisissent comme appellation le terme de paysanne. Deux seules préféreraient les termes d'exploitante agricole et d'agriculture. A l'opposé le terme de paysan est connoté très péjorative-ment, c'est pourquoi elles lui préfèrent le terme d'agriculteur pour qualifier le travail de leur mari. Ainsi, pour un couple travaillant sur la même exploitation, la femme est paysanne, l'homme est agriculteur. Cette différence d'appellation est le reflet d'une différence au niveau des représentations que se font homme et femme dans leurs activités. Il ressort des questionnaires que le terme de paysanne évoque un domaine d'activité plus vaste et en même temps plus flou, mettant en pratique un savoir également plus intériorisé, découlant d'une certaine tradition. C'est aussi un terme qui "sonne bien". Quant à l'appellation d'agricultrice, elle provoquait des réac-

tions de rejet plus ou moins violentes, à une exception près. A noter que ces réactions se situaient à un niveau apparemment anodin, celui de la prononciation. C'est un mot dont les paysannes n'ont pas l'habitude, il est difficile à prononcer, "il n'est pas beau". Mais au-delà de ce premier niveau, il existe d'autres raisons au rejet de ce terme d'agricultrice. Aux yeux des paysannes, c'est un terme qui fait allusion à une sphère d'activité trop technique, ressortissant du domaine masculin. Par là-même, c'est un terme auquel elles n'osent prétendre, car il "leur donnerait trop d'importance" ou parce qu'il leur semble "faire trop titre".

A partir de ces quelques remarques, on voit donc bien que l'image de la paysanne aussi bien au niveau des associations professionnelles qu'au niveau individuel est loin d'être claire et univoquement définie.

Conclusions

L'analyse de la formation professionnelle de la paysanne a révélé deux tendances divergentes quant à l'image de la paysanne qu'elle véhicule. L'une plutôt "progressiste" et dite. L'autre plutôt "conservatrice" et tacite. Cette ambivalence est révélatrice de l'équilibre instable où se trouvent actuellement le rôle et le statut de la paysanne, hésitant entre l'image stéréotypée et nostalgique de gardienne de la tradition et des valeurs rurales, et celle d'une femme prête à s'engager activement dans la sphère publique, que cela soit sur le plan politique ou économique. Ce flou entourant l'image de la paysanne pourrait être l'indice d'un moment de transition, faisant suite à deux grandes étapes historiques qui ont touché plus ou moins directement le monde rural.

Tout d'abord, on a assisté dès les années 50 et surtout dans les années 60 à l'intensification des moyens de production agricoles qui s'est accompagnée d'une redéfinition des rôles sur l'exploitation. Avec le développement de la

mécanisation, toujours plus sophistiquée, la femme s'est vue mise à l'écart du secteur strictement productif. Celui-ci est devenu un domaine masculin, renforcé en cela par le recours obligé aux conseillers agricoles eux aussi exclusivement masculins. Cette évolution qui voit la femme se replier sur la sphère domestique a été visible surtout en plaine. Ces années de pleine croissance se sont accompagnées d'un changement profond des valeurs. Après un long passé de dur labeur, impliquant toute la famille, des enfants aux grands-parents, le fait de n'avoir plus besoin de faire travailler activement la femme sur l'exploitation est perçu comme un signe de réussite matérielle. Il faut cependant noter que cette évolution n'a pas été forcément jugée positive par les femmes elles-mêmes dont certaines se plaignent de ne se voir confier plus qu'un rôle de "bouche-trou".

En second lieu, le mouvement féministe, bien qu'issu de milieu urbain, a fait naître le besoin d'une plus grande autonomie et d'une plus grande responsabilité chez les femmes rurales également.

A partir des ces deux moments importants, on peut esquisser différentes tendances qui se dessinent actuellement. Un discours qui apparaît chez certaines paysannes aujourd'hui consiste à revendiquer, au nom d'une égalité de travail, une séparation des tâches stricte. Elles renoncent à participer aux travaux de l'exploitation pour se consacrer entièrement au ménage et aux enfants. Dans ce domaine, elles gèrent leurs activités de manière autonome et peuvent bénéficier ainsi de temps libre qui ne soit pas immédiatement récupéré sur l'exploitation. Cette nouvelle répartition des tâches s'observe principalement dans les exploitations de plaine. Dans les régions de montagne une telle répartition n'est guère possible, car le travail de paysanne sur l'exploitation est indispensable, pour des raisons économiques avant tout. Cela ne signifie pas que de nouvelles orientations ne puissent voir le jour dans ces régions. On remarque ainsi, surtout chez les jeunes couples, une plus grande sensibilisation par rapport à une répartition équitable des tâches. A l'inverse de ce qui se

pas en plaine, cette évolution va dans le sens d'un recouplement plus grand des domaines tenus traditionnellement pour masculin et féminin. De même que la femme effectue des tâches du "dehors", le mari participe également aux tâches du "dedans". Les rôles deviennent progressivement plus interchangeables.

Pour conclure, on peut se demander si la formation professionnelle proposée actuellement peut s'adapter simultanément à ces différentes évolutions de la collaboration homme-femme en agriculture. Répondre à cette question de manière nuancée nécessiterait une enquête plus approfondie que celle menée ici. Néanmoins, on peut déjà faire quelques remarques.

Les femmes suivant les cours de formation professionnelle durant l'enquête venaient en majorité des régions de montagne du canton de Neuchâtel. Par rapport au contenu des cours elles regrettaienr pour la plupart que les cours pratiques ne soient pas plus développés, tel, par exemple, l'abattage et le découpage des petits animaux. Elles trouvaient également qu'une importance trop grande était donnée à la gestion du ménage. Il semblerait donc bien que la formation ne correspond pas toujours aux attentes des candidates. D'ailleurs le nombre d'inscriptions pour l'hiver 1987-1988 a été insuffisant pour que le cours ait lieu. Parallèlement il est intéressant de remarquer que le nombre de femmes suivant les cours de vulgarisation agricole augmente. Il serait intéressant de cerner les raisons expliquant ce double phénomène afin de reformuler les objectifs et les moyens de les atteindre de la formation agricole féminine.

Notes

(1) **cours blocs:** la matière enseignée correspondant au programme d'une école ménagère rurale est répartie sur 3 cours de 6 à 7 semaines chacun, avec la possibilité de faire un choix dans ces cours selon la formation antérieure de la candidate.

cours ouverts: la matière enseignée correspondant au programme des écoles ménagères rurales est répartie selon des horaires réduits et étalés sur 2 ans afin que les paysannes déjà engagées sur l'exploitation puissent se libérer plus facilement pour suivre ces cours.

(2) Pour donner le contenu des différentes branches, je me base sur les entretiens que j'ai eu avec les paysannes d'une part, et des enseignantes en économie familiale d'autre part, ainsi que sur les "Directives pour l'examen professionnel de paysannes" de 1985 éditées par l'UPS et par l'UPCS.

Bibliographie

- Alice BARTHEZ, 1982, Famille, travail et agriculture. Paris: Economica
- Rose-Marie LAGRAVE, 1983, "Bilan critique des recherches sur les agriculturices en France". Etudes Rurales no.92: 9-40
- POUR no. 51, 1976, "Les femmes en milieu rural: leur formation, leur avenir"
- POUR no. 73, 1980, "Les agricultrices aujourd'hui, leur rôle, leur statut, leur formation

Remerciements

Je tiens à remercier vivement de leurs informations et de leurs critiques constructives Mme Yvonne Preiswerk, ethnologue, collaboratrice au Fond Nationale de la Recherche Scientifique et Mlle Luisella Coppi, ingénieur agronome, travaillant au Service Neuchâtelois de Vulgarisation Agricole. J'exprime également toute ma reconnaissance aux paysannes qui ont bien voulu répondre à mes questions avec beaucoup de gentillesse et de disponibilité ainsi qu'à Mme Josiane Petitpierre, présidente de l'Union des Paysannes Neuchâteloises.

Anschrift der Autorin:

Valérie Ott
ethnologue
Chavannes 14

CH-2000 Neuchâtel